



## Les Présidents des groupes interparlementaires d'amitié France-Iran

*À destination de :*

*- Mr Bob Corker, Chairman of the United States Senate Committee on Foreign relations*

*- Mr Ben Cardin, Ranking member of the United States Senate Committee on Foreign relations*

*- Mr Ed Royce, Chairman of the House Committee on Foreign affairs*

Paris, le 2 mars 2016

Messieurs les membres du Congrès des États-Unis d'Amérique,

À la suite de l'accord sur le programme nucléaire iranien du 14 juillet 2015 et de l'accomplissement, par l'Iran, des obligations qui lui incombent dans les mois qui ont suivi, la levée des sanctions internationales relatives à ce programme est entrée en vigueur le 17 janvier dernier.

Cette levée ouvre la voie à un rapprochement entre les États-Unis et l'Europe d'une part et l'Iran d'autre part, et à un renouvellement des relations anciennes et privilégiées entre l'Iran et la France. Cette évolution, qui est souhaitable pour la paix, la stabilité et le développement économique du Moyen-Orient, ne pourra intervenir qu'à la condition que les parties européenne et américaine tiennent, elles aussi, leurs engagements d'ouverture et de respect.

Pourtant, le 22 janvier dernier, quelques jours après la levée des sanctions, sont entrées en vigueur de nouvelles règles, que vous avez votées, relatives à l'entrée des étrangers sur le territoire des États-Unis. En application de ces dispositions, les étrangers qui, comme les ressortissants français, sont exemptés de visa pour entrer sur le territoire américain, devront désormais en solliciter un s'ils se sont rendus en Syrie, en Irak, au Soudan et en Iran dans les cinq années précédentes.

Dans la lutte contre le terrorisme qui a frappé Paris si durement en 2015, comme il a frappé les États-Unis en 2001, l'Iran est un partenaire incontournable.

À l'heure où nous rétablissons des relations normales et respectueuses avec la grande nation iranienne ; à l'heure où l'Iran est notre allié objectif dans la lutte contre le terrorisme de Daesh en Syrie et en Irak ; à l'heure où des touristes et des hommes d'affaires européens se rendent de plus en plus nombreux en Iran pour découvrir les potentialités



économiques et les merveilles de la culture persane, l'adoption de ces règles constitue un mauvais signal.

Remettant en cause les efforts entrepris pour normaliser nos relations, elle pourrait compromettre les perspectives d'investissements étrangers en Iran, préalable au développement économique de ce pays.

Surtout, elle contredit notre volonté politique commune, celle d'une ouverture de l'Iran, et envoie ainsi un message désastreux à cette jeunesse iranienne si avide d'ouverture et de rapprochement avec l'Occident.

Aussi, nous vous demandons solennellement de revenir sur ces règles et de rétablir l'exemption de visas pour l'ensemble des ressortissants européens s'étant rendus, même avant le 14 juillet 2015, sur le territoire iranien.

Dans cette attente et cet espoir, je vous prie d'agréer, Messieurs les membres du Congrès, à l'expression de notre sincère considération.

**M. Joël GUERRIAU,**  
Sénateur, Président du groupe d'amitié  
France-Iran du Sénat

**M. Philippe COCHET,**  
Député, Président du groupe d'amitié  
France-Iran de l'Assemblée nationale



## The Chairmen of the Parliamentary Friendship Groups France-Iran

To :

- *Mr Bob Corker, Chairman of the United States Senate Committee on Foreign relations*
- *Mr Ben Cardin, Ranking member of the United states Senate Committee on Foreign relations*
- *Mr Ed Royce, Chairman of the House Committee on Foreign affairs*

March 2nd, 2016

Dear Members of the United States Congress,

As a result of the Joint Comprehensive Plan of Action on the nuclear program of Iran, and the fulfillment of Tehran's obligations in the following months, the lifting of international sanctions related to this program came into force on January 17th.

This lifting opens the way for a rapprochement between the United States and Europe, on the one hand, and Iran on the other hand, and for a renewal of longstanding and privileged relationships between Iran and France. This evolution, desirable for peace, stability and economic development in the Middle East, will only be implemented if European and American parties also comply with their engagements of openness and respect.

However, on January 22nd, a few days after the lifting of sanctions, new rules related to the entrance of foreign nationals in the United States, which you have voted, came into force. Pursuant to these provisions, foreigners who are exempted from the visa requirement to enter the United States, such as French citizens, will now have to request one if they visited Syria, Iraq, Sudan and Iran in the previous five years.

In the fight against terrorism, which severely affected Paris in 2015, as it affected the United States in 2001, Iran is an essential partner.

At a time when we are restoring respectful and normal relations with the Iranian nation; at a time when Iran is our objective ally in the fight against ISIS' terrorism in Syria and Iraq; at a time when European tourists and businessmen increasingly travel to Iran to discover its economic potential and the marvels of the Persian culture, the adoption of these rules sends the wrong message.





It challenges the efforts undertaken to normalize our relations and could compromise the prospects of foreign investments in Iran, a precondition for its economic development.

Above all, it contradicts our common political will to see Iran open itself up and sends a disastrous message to the Iranian youth, avid for openness and rapprochement with the West.

Thus, we formally ask you to reconsider these rules and re-establish the visa waiver program to all European Union nationals who visited Iran recently and before July 14th, 2015.

Please accept, dear members of the Congress, the assurance of our highest consideration,

**M. Joël GUERRIAU,**

Senator, Chairman of the friendship group  
France-Iran (Senate)

**M. Philippe COCHET,**

Member of Parliament, Chairman of the  
friendship group France-Iran (National  
Assembly)